

# BAC PRO

## AÉRONAUTIQUE



### EN APPRENTISSAGE



## LE MÉTIER

Le technicien en Aérostructure est un spécialiste de l'assemblage et de la réparation des éléments de structure des aéronefs (avions, hélicoptères). Il exerce ses compétences principalement dans le domaine des matériaux métalliques et composites au sein d'entreprises de construction ou de maintenance des aéronefs.

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Réaliser des inspections et évaluer les défauts et/ou les dommages de la structure.
- Déposer, démonter ou découper des parties de structure endommagée ou à transformer.
- Fabriquer ou adapter des pièces simples en matériaux métalliques et/ou composites.
- Effectuer des réparations structurales complexes sur la structure.

## INSERTION PROFESSIONNELLE

- Ajusteur-monteur.
- Mécanicien d'entretien d'avion.

## CONDITIONS D'ACCÈS

- Être issu de la 1ère Bac pro Aéronautique option structure par voie scolaire.
- Être âgé de moins de 30 ans ou sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap (autres dérogations possibles).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage, pour lequel vous pouvez être accompagné.

## CALENDRIER DE LA FORMATION

- Rythme de l'apprentissage : 5 périodes de 3 à 5 semaines en centre de formation de septembre à juin, le reste en entreprise.
- Volume d'heures d'enseignement général, technologique et professionnel : 665h.
- Sécurisation du parcours avec la possibilité de passerelle avec la voie scolaire.



## SITE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)

UFA du Lycée Marcel Dassault - 17300 ROCHEFORT  
 Tel : 05 46 88 13 00  
 Contact : Laurent Bouscaud - DDFPT  
 Jean-Charles Delbreil - Référent qualité et animateur pédagogique UFA

## POURSUITE D'ÉTUDES

- BTS Aéronautique.

## DÉLAIS D'ACCÈS

Selon la réglementation en vigueur : en fonction du parcours du candidat et du début de la session de formation.

## MÉTHODES MOBILISÉES

L'apprentissage repose sur le principe de la formation partagée : alternance entre enseignements théoriques et professionnels en centre de formation des apprentis (CFA) et formation au métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont conformes au référentiel du diplôme et laissées à l'appréciation des équipes pédagogiques de l'UFA (CCF, ponctuel, ...).

## TARIFS

Entreprises privées		Fonction publique territoriale, fonction publique d'état et hospitalière	
Tarifs *:	prise en charge	Tarifs *:	prise en charge
à partir de 10739€	à 100% par les OPCO	à partir de 5300€	à 100% par le CNFPT

\* Pour toutes les formations : reste à charge pour l'apprenti 0%

## ACCESSIBILITÉ

Tous les établissements membres du CFA académique sont habilités à recevoir du public en situation de handicap.

Nous consulter pour une étude personnalisée par notre référente handicap.

## INDICATEURS MOYENS DE LA FORMATION 2021-2022

- Réussite aux examens : 80,00 %
- Taux d'insertion : 53,00 %
- Taux de poursuite d'étude : 47,00 %
- Taux de rupture : se référer aux indicateurs présents sur notre site web [www.cfa-acad-poitiers.fr](http://www.cfa-acad-poitiers.fr)

